

Prépensions : syndicats et patrons veulent amender le plan

SOCIAL Le gouvernement donnera sa réponse ce mardi

- Le Groupe des dix souhaite que le gouvernement adoucisse la mesure sur les prépensions. Il veut annuler son caractère rétroactif.
- La majorité s'exprimera ce mardi.

Réunis lundi au sein du Groupe des dix (pendant plus de quatre heures...), patrons et syndicats sont tombés d'accord pour demander au gouvernement d'assouplir la mesure visant les prépensionnés.

C'est une étape. Il en reste une autre : il faudrait que la majorité suédoise accepte de revoir sa copie. Et la partie n'est pas gagnée.

Le MR et le CD&V devraient soutenir les amendements réclamés par le Groupe des dix. Le VLD n'est pas chaud, mais il se dit qu'il ne compte pas en faire un sujet de discorde. La N-VA serait nettement plus glaciale.

Pour rappel, le gouvernement a décidé, en décembre, d'obliger tous les prépensionnés de moins de 60 ans à désormais se rendre disponibles sur le marché du travail - et cela, jusqu'à 65 ans.

Ce projet a été fixé par arrêté royal, le 23 décembre dernier.

Il avait semé l'effroi chez les intéressés. Certains ont cessé de travailler depuis des années et ne s'attendaient pas à devoir retravailler. D'autres invoquent des arrêtés concernant la restructu-

ration qu'ils ont subi et qui font explicitement état de l'absence d'obligation de recherche d'emploi. Bref : le gouvernement a été accusé de changer les règles du jeu en cours de partie.

En sortant de leur (longue) réunion, lundi soir, les partenaires sociaux sont restés muets. Ils n'ont rien voulu dire sur la teneur de leur accord. Même si les dates précises sont encore sujettes à négociations, de ce que l'on sait, le Groupe des dix propose d'annuler l'effet rétroactif de la mesure du gouvernement. Ainsi, la personne prépensionnée avant le 23 décembre 2014 (la date de l'arrêté) ne devrait pas rechercher de travail et ne serait pas soumise aux contrôles de l'Onem.

Il se dit aussi que le Groupe des dix souhaite également adoucir la mesure pour les travailleurs qui ont fait l'objet d'une restructuration l'année dernière, qui sont demandeurs de la prépension, mais à qui le licenciement n'a pas encore été signifié. C'est notamment le cas chez Delhaize.

Patrons et syndicats souhaiteraient que ces personnes soient libérées de l'obligation de recherche d'emploi, pourvu que l'annonce de la restructuration soit intervenue avant le 1^{er} octobre 2014.

Quid des personnes prépensionnées après décembre 2014 ? Là, il y aurait obligation de recherche d'emploi, mais syndicats et patrons proposeraient d'adoucir cette obligation pour les per-

sonnes qui ont de longues carrières ou qui ont effectué un métier pénible. Dans ce cas, la disponibilité sur le marché de l'emploi ne serait pas active mais

passive. Cela signifie que le prépensionné serait obligé de s'inscrire au Forem (Wallonie), chez Actiris (Bruxelles) ou au VDAB (Flandre) et qu'il serait tenu de répondre à un employeur prêt à l'engager ; mais qu'il ne devrait pas chercher activement du travail. Il ne serait donc pas soumis à des sanctions (suspension des allocations) s'il ne peut démontrer une recherche active par l'envoi de CV, le suivi de formations, etc.

On l'a dit : les partis du gouvernement ne sont pas sur la même longueur d'ondes. Mais patrons et syndicats ont le soutien du CD&V et du MR - lundi matin, celui-ci recommandait « *un ajustement de la mesure, notamment lorsqu'elle impose aux travailleurs déjà prépensionnés et âgés de moins de 60 ans au 31 décembre 2014, de rester disponibles sur le marché de l'emploi* ».

Au gouvernement de s'accorder. Les syndicats, eux, ont pris les devants. Comme annoncé, ils ont saisi le Conseil d'Etat. Ils veulent être sûrs de pouvoir attaquer l'arrêté du gouvernement si ce dernier refusait d'avaliser l'accord du Groupe des dix. Or, les délais risquent d'être dépassés s'ils tardent à entamer l'action.

Si le gouvernement confirme l'accord, le recours sera bien sûr sans objet. ■

BERNARD DEMONTY